

Revue annuelle du système de Madrid 2021 – Résumé

Enregistrement international des marques



Ce résumé met en évidence les grandes tendances relatives à l'utilisation du système de Madrid administré par l'OMPI. Pour accéder aux statistiques complètes, veuillez consulter la Revue annuelle du système de Madrid 2021, disponible à l'adresse www.wipo.int/ipstats

Principaux chiffres pour 2020

63 800 (-0,6%)

Demandes internationales selon le système de Madrid¹

449 215 (+2,1%)

Désignations dans les demandes internationales

62 062 (-3,2%)

Enregistrements internationaux selon le système de Madrid

55 200 (-3,2%)

Désignations postérieures dans les enregistrements internationaux

32 998 (+11,6%)

Renouvellements d'enregistrements internationaux

777 158 (+4%)

Enregistrements internationaux actifs (en vigueur)

6 421 100 (+2,8%)

Désignations dans les enregistrements internationaux actifs

107 (+1 membre)

Parties contractantes (Membres du système de Madrid)

123 (+1 pays)

Pays couverts

1 En raison du délai de transmission des demandes des offices d'origine au Bureau international de l'OMPI, le nombre total de demandes selon le système de Madrid est une estimation.

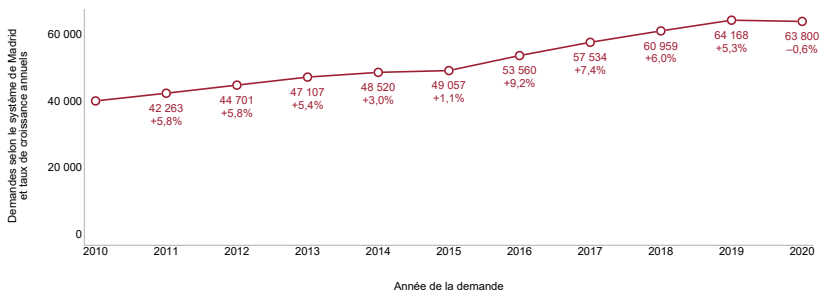
Statistiques concernant les demandes internationales selon le système de Madrid

En 2020, le nombre de demandes d'enregistrement international de marques déposées dans le cadre du système de Madrid a légèrement reculé, cette baisse de 0,6% étant la première enregistrée depuis la crise financière mondiale de 2008-2009

L'utilisation du système international des marques a connu une légère baisse. Cette tendance était prévisible, puisque les demandes d'enregistrement correspondent généralement à l'introduction de nouveaux produits et services, à l'expansion de produits et services existants ainsi qu'à l'évolution des marques, autant de domaines qui ont connu un ralentissement en raison de la pandémie. En 2020, le nombre de demandes d'enregistrement international de marques déposées dans le cadre du système de Madrid administré par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a diminué de 0,6% pour atteindre 63 800, la première baisse enregistrée en 10 ans (figure 1).

Les propriétaires de marques ont déposé environ 63 800 demandes en vertu du système de Madrid en 2020, soit seulement quelque 370 de moins que l'année précédente, ce qui représente une baisse annuelle de 0,6% et le premier recul du nombre de demandes depuis la crise financière mondiale de 2009.

Figure 1 : Évolution des demandes internationales, 2010 à 2020



Note: Les données pour 2020 sont des estimations de l'OMPI.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

L'élargissement de la couverture mondiale du système de Madrid se poursuit et le système accueille désormais un nouveau membre: la Trinité-et-Tobago

La Trinité-et-Tobago a adhéré au système de Madrid en 2020, portant le nombre total de membres à 107 au 31 décembre 2020 et élargissant ainsi la couverture du système dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'adhésion de la Trinité-et-Tobago a porté le nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes couverts par le système à six, contre trois en 2012. Avec cette adhésion, le système de Madrid offre désormais aux propriétaires de marques la possibilité d'obtenir la protection de leurs produits et services de marque dans une zone comprenant un total de 123 pays. Pris ensemble, les membres du système de Madrid représentent 64% de tous les pays du monde, qui abritent environ 80% de la population mondiale et réalisent près de 87% du PIB mondial, le système ayant le potentiel de poursuivre son expansion à mesure que le nombre de membres continue de croître.²

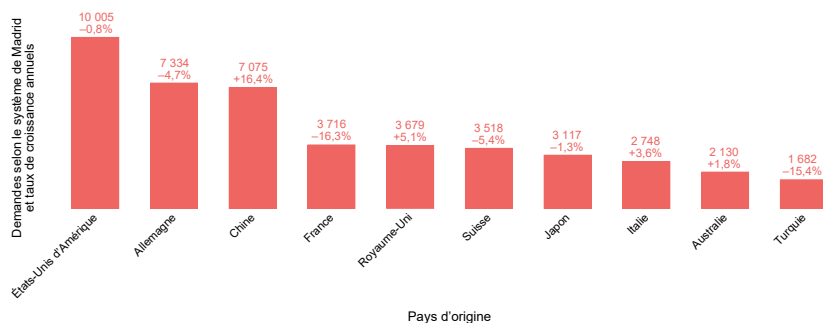
² Les données complètes de la Banque mondiale relatives à la population et au PIB ne sont disponibles que jusqu'en 2019.

Quelle était l'origine des principaux utilisateurs du système de Madrid en 2020?

Malgré des baisses enregistrées sur l'année, les déposants des États-Unis d'Amérique (10 005) et d'Allemagne (7334) ont continué de déposer le plus grand nombre de demandes internationales par l'intermédiaire du système de Madrid en 2020 (figure 2). Ils étaient suivis par les déposants de Chine (7075), de France (3716) et du Royaume-Uni (3679). Parmi les 10 principales origines, la Chine (+16,4%) est le seul pays à enregistrer une croissance à deux chiffres en 2020. Cependant, le Royaume-Uni (+5,1%) et l'Italie (+3,6%) ont également enregistré une croissance notable. En revanche, les demandes déposées en vertu du système de Madrid par des déposants de France (-16,3%), de Suisse (-5,4%) et de Turquie (-15,4%) ont accusé le plus fort recul parmi les 10 principales origines.

Malgré des baisses enregistrées sur l'année, les déposants des États-Unis d'Amérique et d'Allemagne ont conservé respectivement leur première et leur deuxième place en 2020 pour ce qui est du nombre de demandes selon le système de Madrid.

Figure 2 – Demandes internationales pour les 10 principaux pays d'origine en 2020



Note: Les données pour 2020 sont des estimations de l'OMPI.

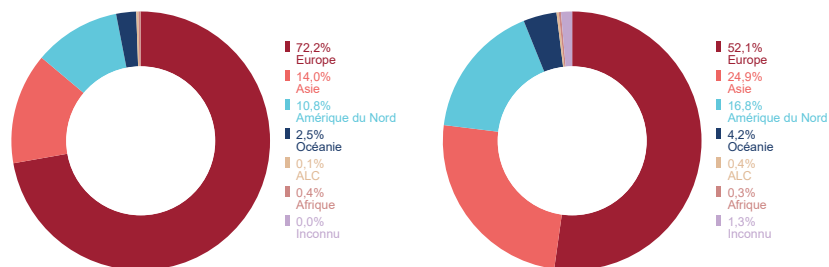
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

Pris ensemble, les 10 principaux pays d'origine des demandes selon le système de Madrid ont représenté 71% des demandes déposées en 2020, une proportion qui reste quasiment inchangée depuis plus d'une décennie. La croissance sur un an du Royaume-Uni, combinée à la baisse de la Suisse sur la même période, a propulsé le Royaume-Uni loin devant la Suisse au cinquième rang des principaux pays d'origine des demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2020. Si l'on élargit la liste aux 20 premiers pays d'origine, le taux de croissance élevé des demandes provenant de la République de Corée (+13,4%) a fait passer celle-ci devant les Pays-Bas et la Fédération de Russie pour venir prendre la 11^e place. Membre du système de Madrid depuis 2019 seulement, le Canada se classe déjà à la 18^e place parmi les principaux pays d'origine des demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2020. Si le nombre de demandes a augmenté pour l'année dans plusieurs pays figurant parmi les 20 premiers pays d'origine en dépit de la pandémie, ce nombre a reculé dans 12 d'entre eux.

En 2020, les déposants établis dans les pays membres du système de Madrid situés en Europe ont continué de déposer la majorité des demandes internationales (52,1%), ce qui représente toutefois environ 20 points de pourcentage de moins que leur part combinée 10 ans plus tôt, en 2010 (figure 3). Alors qu'en 2020, plus de la moitié des demandes selon le système de Madrid provenaient d'Europe, près d'un quart (24,9%) provenaient d'Asie, soit quasiment 11 points de pourcentage de plus que ce que ces demandes représentaient 10 ans plus tôt (14%).

Les déposants d'Asie ont déposé environ le quart des demandes selon le système de Madrid en 2020, contre 14% 10 ans plus tôt.

Figure 3 – Demandes internationales par région, 2010 et 2020



Note: ALC désigne la région Amérique latine et Caraïbes.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

Non seulement les déposants des États-Unis d'Amérique ont déposé le plus grand nombre de demandes en vertu du système de Madrid en 2020, mais ils ont continué de faire le plus grand nombre de désignations (69 208) dans les demandes afin d'étendre la portée géographique de la protection de leurs marques. Les déposants de Chine (66 728), qui se classent troisième pour ce qui est du nombre de demandes selon le système de Madrid en 2020, occupent la deuxième place en ce qui concerne le nombre de désignations effectuées, suivis par les déposants d'Allemagne (44 054). Le nombre plus élevé de désignations chinoises dans les demandes selon le système de Madrid peut s'expliquer par le fait que les déposants établis en Chine ont désigné, en moyenne, 10 membres du système de Madrid dans chaque demande déposée en 2020. C'est bien plus que la moyenne de six désignations enregistrée par les déposants installés en Allemagne. Toutes origines confondues, la moyenne du nombre de désignations faites dans les demandes selon le système de Madrid était d'environ sept, une moyenne qui demeure quasiment inchangée depuis plus d'une décennie.

Le Royaume-Uni, avec une croissance annuelle exceptionnellement élevée de 18,4%, reste à la quatrième place en matière de désignations faites dans les demandes selon le système de Madrid en 2020. L'augmentation des désignations faites par le Royaume-Uni s'est accentuée ces dernières années, durant la période qui a précédé le Brexit. Le Royaume-Uni est ainsi passé d'une moyenne de 5,1 désignations en 2017 à 9,5 en 2020. Parmi les 10 principaux pays d'origine des désignations, la République de Corée a également enregistré une

croissance à deux chiffres de 26,2% en 2020, avec une moyenne relativement élevée de 8,6 désignations par demande. Cela contraste avec la France qui a enregistré une baisse particulièrement marquée de 18,4%.

Novartis AG (Suisse), avec 233 demandes selon le système de Madrid, est en tête de la liste des principaux déposants en 2020

Avec 233 demandes selon le système de Madrid, la société pharmaceutique suisse Novartis AG était le principal déposant en 2020. En effet, Novartis a déposé 104 demandes de plus en 2020 qu'en 2019, faisant progresser la société de la troisième à la première place. Novartis AG était suivie de la société chinoise Huawei Technologies (197), de la société de cosmétiques japonaise Shiseido (130), de la société allemande de jeux ADP Gauselmann (123) et de la société française de cosmétiques L'Oréal (115). L'Oréal, principal déposant en 2019, a reculé à la cinquième place, en déposant 78 demandes de moins qu'en 2020.

Parmi les 20 principaux déposants selon le système de Madrid, quatre étaient des entreprises de cosmétiques, quatre des entreprises technologiques ou d'électronique grand public, deux des sociétés pharmaceutiques et deux des détaillants. Treize des 20 principaux déposants en 2020 étaient des entreprises situées en Europe, soit trois de plus qu'en 2019. Quatre étaient situées en Asie, contre six l'année précédente, et trois en Amérique du Nord, à savoir les sociétés technologiques Apple et Microsoft et le détaillant d'articles de sport CWI. Si l'on prend en considération les 100 principaux déposants du système de Madrid, il apparaît que 63% étaient installés en Europe, 24% en Asie, contre 15% en 2019, et 12% en Amérique du Nord. Pris ensemble, ces principaux déposants représentaient près de 4000 demandes, ce qui continue à ne représenter que 6% de toutes les demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2020. Cette faible part détenue par les utilisateurs les plus actifs montre à quel point l'utilisation du système de Madrid est répartie entre des déposants nombreux et divers.

Des entreprises situées dans près d'une trentaine de pays – notamment l'Australie, le Canada, la Hongrie, Israël, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et la Slovaquie, pour n'en citer que quelques-uns – ont déposé au moins 18 demandes en vertu du système de Madrid en 2020 et se classent parmi les 100 principaux déposants du système de Madrid. La plupart des entreprises figurant dans la liste des principaux déposants étaient installées en Allemagne

(25), aux États-Unis d'Amérique (12), en Chine (11), au Japon (7), en Suisse (7), en France (6) et en République de Corée (5).

Quels sont les produits et services qui ont le plus bénéficié de la protection en tant que marques?

Les statistiques relatives à la classification de Nice permettent de classer les types de produits et de services les plus souvent indiqués dans les demandes d'enregistrement international de marques. Au cours des 15 dernières années, les déposants du système de Madrid ont indiqué, en moyenne, entre deux et trois classes de produits et de services de la classification de Nice. À l'instar des demandes déposées en vertu du système de Madrid, le nombre total de classes indiquées dans les demandes a baissé en 2020 pour la première fois depuis 2009.

Depuis 1985, la classe la plus souvent indiquée parmi un total de 45 est la classe 9 qui concerne des produits tels que le matériel et les logiciels informatiques, et d'autres appareils électriques ou électroniques à caractère scientifique. En 2020, la classe 9 représentait à elle seule un peu plus du dixième (10,6%) de toutes les classes indiquées dans les demandes déposées. Les autres classes le plus souvent mentionnées étaient les suivantes : la classe 35 (8,2% du total), qui comprend des services tels que des travaux de bureau, la publicité et la gestion des affaires commerciales; la classe 42 (7,2%), qui comprend les services fournis, par exemple, par les ingénieurs dans les domaines scientifiques, industriels ou technologiques et les spécialistes dans le domaine informatique; la classe 5 (5,1%), qui comprend principalement les produits pharmaceutiques et les autres préparations à usage médical; la classe 41 (4,8%), qui couvre principalement les services dans le domaine de l'éducation, de la formation, du divertissement, du sport et des activités culturelles; et la classe 3 (4,3%), qui comprend principalement les produits cosmétiques et les préparations de toilette non médicamenteux. Trois des cinq classes le plus souvent indiquées concernaient des services. Parmi les 10 principales classes les plus souvent mentionnées, la classe 10 (+22,4%), qui comprend les appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires et la classe 5 (+11,6%) sont celles qui ont enregistré la croissance la plus rapide en un an. En revanche, la classe 25 (-8,6%) qui a trait aux vêtements, articles chaussants et à la chapellerie, et la classe 7 (-6,6%), qui comprend principalement des machines,

machines-outils, des outils mécaniques et des moteurs, ont enregistré la plus forte baisse.

Malgré une légère baisse en 2020, la part des classes de services indiquées dans toutes les demandes selon le système de Madrid continue de représenter plus d'un tiers de toutes les classes mentionnées dans des demandes.

Les 34 premières des 45 classes de la classification de Nice concernent des produits, tandis que les 11 autres classes visent des services. Pour la troisième année consécutive, plus d'un tiers (34,1%) de toutes les classes indiquées dans les demandes selon le système de Madrid en 2020 étaient des classes de services. Cela représente une augmentation de 4,4 points de pourcentage de plus que la part combinée de 29,7% enregistrée 10 ans plus tôt, en 2010, et traduit la croissance générale de l'industrie mondiale des services. Toutefois, la part des classes de produits et celle des classes de services sont différentes selon les pays d'origine. Par exemple, parmi les pays d'origine, le Brésil (46,1%), le Mexique (47,8%) et Singapour (48,9%) présentaient les parts les plus élevées de classes de services dans les demandes déposées en 2020, enregistrant dans chaque cas 46% ou plus de toutes les classes indiquées dans des demandes selon le système de Madrid de ces pays. Les autres pays qui disposent d'un secteur des services développé, tels que le Canada (40,4%), la France (39,7%), Israël (39,9%), le Maroc (43,3%) et la Norvège (41,5%) ont également enregistré des parts élevées de classes de service mentionnées dans les demandes. Inversement, les pays de l'Union européenne, l'Italie (23,3%) et la Fédération de Russie (30,1%) ainsi que les pays d'Asie, la Chine (17,7%), le Japon (25,8%), la République de Corée (26,1%) et la Turquie (28,2%) avaient des parts de classes de services moins élevées que la moyenne. Tandis que la majorité des pays d'origine affichaient une augmentation de leur part de classes de services en 2020 par rapport à 2010, le Maroc (-0,6 point de pourcentage), la Fédération de Russie (-4 points de pourcentage) et Singapour (-2,7 points de pourcentage) enregistraient une baisse.

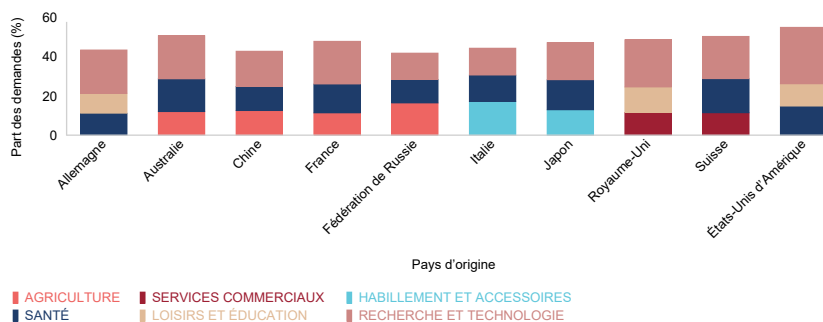
Le secteur de la recherche et de la technologie continue de représenter la part la plus importante des demandes de protection de marques selon le système de Madrid

À des fins statistiques, les 45 classes de la classification de Nice sont regroupées en 10 secteurs d'activité. Le secteur de la recherche scientifique, des technologies de l'information et de la communication (recherche et technologie) qui comprend notamment les classes 9 et 42 de la classification de Nice, les plus souvent indiquées, a continué de représenter la plus grande part (21,5%) de l'ensemble des classes indiquées dans les demandes déposées en vertu du système de Madrid en 2020. Il était suivi du secteur des produits pharmaceutiques, de la santé et des cosmétiques (abrégé en santé) (14,2% de l'ensemble de l'activité de dépôt), des produits et des services agricoles (agriculture) (10,7%) et des services commerciaux (10,5%). Comme pour les années précédentes, les secteurs des produits chimiques (3,4%) et des transports et de la logistique (6%) sont restés ceux pour lesquels l'activité de dépôt a été la plus faible.

Les trois principaux secteurs indiqués dans les demandes selon le système de Madrid varient en fonction des origines. Le secteur recherche et technologie figure parmi les trois principaux secteurs d'activité pour l'ensemble des 10 principales origines (figure 4). Pour neuf d'entre elles, il s'agit du principal secteur, à l'exception de la Fédération de Russie, où le principal secteur est l'agriculture. La santé figure parmi les trois principaux secteurs d'activité pour neuf principaux pays d'origine. Comme pour la Fédération de Russie, l'agriculture est l'un des trois principaux secteurs mentionnés pour l'Australie, la Chine et la France. Le secteur des loisirs et celui de l'éducation, quant à eux, ne figurent parmi les trois principaux secteurs d'activité que pour l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique.

Le secteur de la recherche et de la technologie est le premier ou le deuxième secteur d'activité dans lesquels des demandes sont déposées en vertu du système de Madrid pour l'ensemble des 10 principaux pays d'origine. Pour neuf des principaux pays d'origine, l'un des trois principaux secteurs d'activité était la santé et pour quatre d'entre eux, il s'agissait de l'agriculture.

Figure 4 – Demandes internationales par secteur d'activité pour les 10 principales origines en 2020



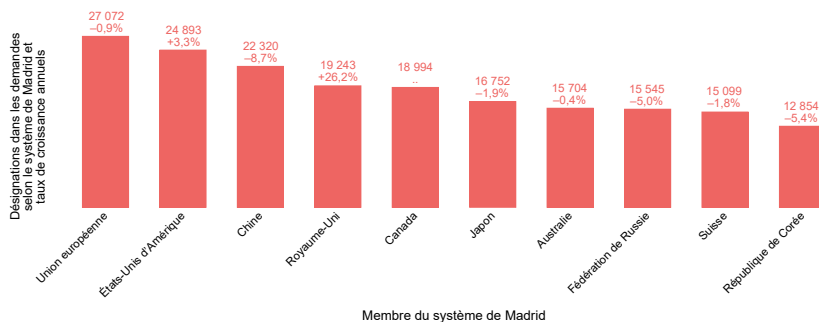
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

Dans quels pays étrangers les déposants selon le système de Madrid cherchent-ils à faire protéger leurs marques?

Pour la quatrième année consécutive, l'Union européenne (27 072) a reçu le plus grand nombre de désignations dans les demandes selon le système de Madrid en 2020, suivie par les États-Unis d'Amérique (24 893), qui ont dépassé la Chine (22 320) pour devenir le deuxième membre le plus désigné par les propriétaires de marques à l'étranger (figure 5). Cela signifie que les déposants du système de Madrid ont cherché à étendre la protection de leurs marques aux 28 pays membres de l'Union européenne dans leur ensemble plutôt que dans tout autre pays membre du système de Madrid.

L'Union européenne a été le membre du système de Madrid le plus désigné dans les demandes déposées en 2020, suivie des États-Unis d'Amérique, qui ont dépassé la Chine, pour devenir le deuxième membre le plus désigné par les propriétaires de marques recherchant une protection à l'étranger.

Figure 5 – Désignations dans les demandes internationales pour les 10 principaux membres désignés en 2020



.. signifie non disponible

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

Pour la cinquième année consécutive, les 20 principaux membres désignés du système de Madrid, pris ensemble, ont reçu plus de 60% de l'ensemble des désignations effectuées dans les demandes internationales déposées en 2020. La Chine incluse, neuf des 20 premiers membres désignés du système de Madrid étaient des pays à revenu intermédiaire, notamment le Brésil (9487), l'Inde (12 157), le Mexique (10 837) la Fédération de Russie (15 545) et la Turquie (9000). Parmi les principales destinations pour les enregistrements internationaux de marque demandés par l'intermédiaire du système de Madrid, le Royaume-Uni a enregistré la plus forte croissance annuelle, soit 26,2%, pendant la période précédant le Brexit. En fait, le Royaume-Uni est passé de la huitième place de membre le plus désigné du système de Madrid en 2019 à la quatrième place en 2020, devant les membres les plus désignés que sont l'Australie, le Japon, la Fédération de Russie et la Suisse, entre autres. À titre de comparaison, la Nouvelle-Zélande (+4,3%) est le deuxième membre ayant fait l'objet du plus grand nombre de désignations, suivie des États-Unis d'Amérique (+3,3%). En revanche, les trois quarts des 20 principales destinations pour les désignations ont accusé des reculs sur l'année, la Chine (-8,7%), la République de Corée (-5,4%) et la Fédération de Russie (-5%) enregistrant les plus fortes baisses. Le Canada, qui a adhéré au système de Madrid en 2019, est devenu le cinquième membre le plus désigné en 2020. Le Brésil, qui est également un membre récent, figure à la quatorzième place parmi les 20 membres les plus désignés du système de Madrid.

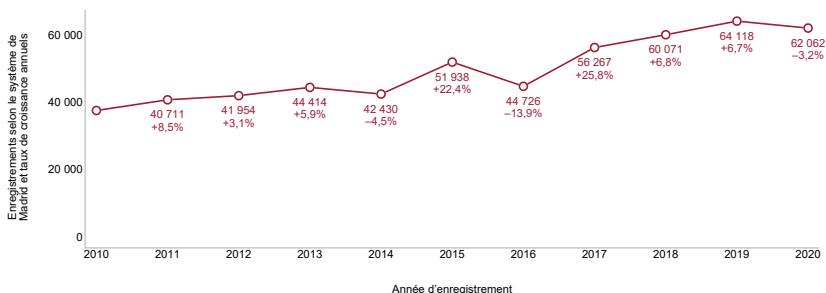
Statistiques concernant les enregistrements internationaux selon le système de Madrid, les renouvellements et les enregistrements actifs

Un peu plus de 62 000 enregistrements internationaux délivrés à des propriétaires de marques dans le monde en 2020, soit 3,2% de moins qu'en 2019

En 2020, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a enregistré 62 062 enregistrements selon le système de Madrid, soit quelque 37 500 de plus que 10 ans plus tôt. Cependant, le nombre total d'enregistrements pour 2020 représente environ 2060 enregistrements de moins que l'année précédente (figure 6). La tendance à long terme des enregistrements selon le système de Madrid est similaire à celle des demandes; toutefois, l'évolution du nombre d'enregistrements d'une année à l'autre peut être plus marquée que pour les demandes. Le nombre d'enregistrements peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison de plusieurs facteurs, comme le temps de traitement des demandes par les offices d'origine avant leur transmission au Bureau international de l'OMPI ou le temps de traitement nécessaire au niveau du Bureau international, qui tient compte de la procédure de notification des irrégularités et des délais accordés aux déposants et aux offices pour y remédier.

En 2020, un total de 62 062 enregistrements selon le système de Madrid ont été délivrés aux propriétaires de marques, soit une baisse de 3,2% au regard de l'année précédente.

Figure 6 – Évolution des enregistrements internationaux, 2010–2020



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

Comment la tendance des désignations postérieures a-t-elle évolué dans le temps?

Grâce en partie aux adhésions au système de Madrid et au fait que les propriétaires soient incités à étendre la protection aux territoires de ces nouveaux membres en plus des territoires des membres plus anciens, le nombre de désignations postérieures a augmenté, passant de près de 36 000 en 2009 à 55 200 en 2020. Les désignations postérieures sont des demandes faites par les propriétaires de marques qui souhaitent étendre la protection de leurs enregistrements du système de Madrid existants à de nouveaux marchés. En 2020, le nombre de désignations postérieures dans des enregistrements du système de Madrid a diminué de 3,2% par rapport à 2019, marquant la première baisse en la matière depuis celle observée en 2015 et 2016. Si la plupart des demandes de désignations postérieures sont déposées directement par les titulaires auprès du Bureau international, il peut y avoir des variations importantes, d'une année sur l'autre, du nombre de demandes soumises par l'intermédiaire des offices des membres du système de Madrid, pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'évolution du nombre d'enregistrements internationaux. Le nombre de désignations postérieures a progressivement augmenté d'année en année en 2006 comme en 2007. Cependant, en 2009, au plus fort de la crise financière mondiale, le nombre de désignations postérieures a chuté de 18,8%, un recul du même ordre que la baisse considérable de 20,3% du nombre de désignations dans les nouvelles demandes du système de Madrid cette même année.

Dans quelle mesure les titulaires d'enregistrements de marques ont-ils eu recours aux désignations postérieures pour étendre la protection de leurs marques à d'autres marchés d'exportation en 2020?

Malgré une baisse considérable de 13,8% par rapport à 2019, la Chine (2508) a continué de recevoir le plus grand nombre de désignations postérieures en 2020 et a été le membre le plus désigné postérieurement chaque année depuis 2004 (figure 7). Elle était suivie du Canada (2180), qui a adhéré au système de Madrid en 2019 seulement. Les États-Unis d'Amérique (1788), la Fédération de Russie (1589) et le Mexique (1555) sont, après la Chine et le Canada, les principaux pays où les titulaires d'enregistrements du système de Madrid ont cherché à élargir la protection de leurs marques.

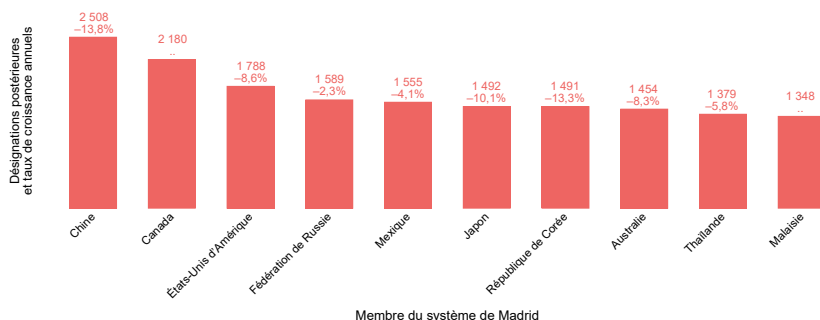
Après avoir connu un taux de croissance exceptionnel de 64,5% pour ce qui est des désignations postérieures reçues en 2019, le Royaume-Uni (1223), en tant que pays de destination pour la protection des marques, a connu une baisse substantielle sur l'année de 41,3%, et il est par conséquent passé de la deuxième place de membre le plus désigné du système de Madrid en 2019 à la 13^e place en 2020.

Les 20 principaux pays membres désignés du système de Madrid ont reçu plus de la moitié (51,8%) de toutes les désignations postérieures en 2020. Quinze d'entre eux ont reçu moins de désignations postérieures en 2020 qu'en 2019, contre sept en 2019. Outre la Chine et le Royaume-Uni, le Japon (-10,1%) et la République de Corée (-13,3%) ont également connu une baisse à deux chiffres. En revanche, l'Union européenne (+5,1%), l'Inde (+2,8%) et la Norvège (+3,2%) ont toutes connu une augmentation du nombre de désignations postérieures reçues en 2020.

Neuf des 20 membres du système de Madrid les plus désignés postérieurement sont des pays à revenu intermédiaire répartis sur les trois continents, ce qui traduit l'attrait très répandu des marchés en développement pour les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid cherchant à étendre la protection de leurs marques.

La Chine a reçu le plus grand nombre de désignations postérieures chaque année depuis 2004 et était suivie, en 2020, par le Canada, qui vient juste d'achever sa première année complète en tant que membre du système de Madrid. Le Royaume-Uni a reculé à la 13^e place en 2020 après avoir occupé la deuxième place en 2019 durant la période précédant le Brexit.

Figure 7 – Désignations postérieures dans les enregistrements internationaux pour les 10 membres du système de Madrid les plus fréquemment désignés en 2020



.. signifie non disponible.

Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

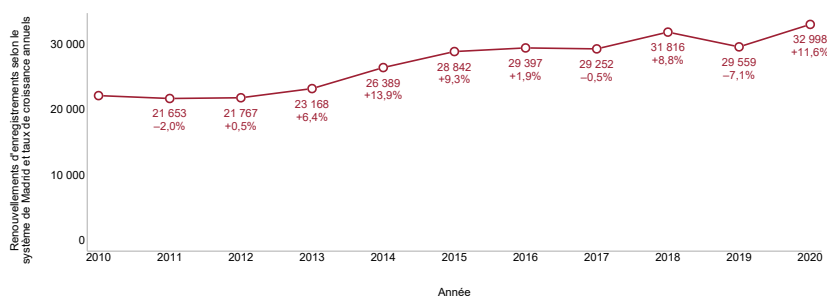
Les 15 principaux membres désignés du système de Madrid ont reçu le plus grand nombre de désignations postérieures en 2020 de la part de titulaires d'enregistrements établis en Allemagne ou aux États-Unis d'Amérique. Le Japon constituait la troisième principale origine des désignations postérieures reçues pour ses voisins asiatiques que sont l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam. La Suisse était la deuxième principale origine pour le Royaume-Uni et la troisième principale origine pour la Chine, le Japon et les États-Unis d'Amérique, alors que l'Italie représentait la deuxième principale origine pour la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique et la troisième principale origine pour la République de Corée.

Renouvellement d'environ 33 000 enregistrements internationaux en 2020

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid ont procédé à 32 998 renouvellements en 2020, ce qui représente une augmentation de 11,6% par rapport à l'année précédente. Le nombre de renouvellements sur une année donnée dépend à la fois du nombre d'enregistrements et du nombre de renouvellements inscrits 10 ans plus tôt. Par conséquent, la tendance observée dans la figure 8 n'illustre que partiellement l'évolution des enregistrements, avec un décalage de 10 ans. Le nombre de renouvellements en 2020 a doublé au regard du nombre enregistré 15 ans plus tôt, en 2006, et marquait une tendance à la hausse en dépit de légères baisses accusées en 2009, 2011 et 2017 et d'une baisse plus marquée de 7,1% en 2019.

En 2020, les renouvellements des enregistrements internationaux ont augmenté de 11,6% pour atteindre 32 998, soit un rebond après le recul enregistré en 2019.

Figure 8 – Évolution des renouvellements d'enregistrements internationaux, 2010–2020



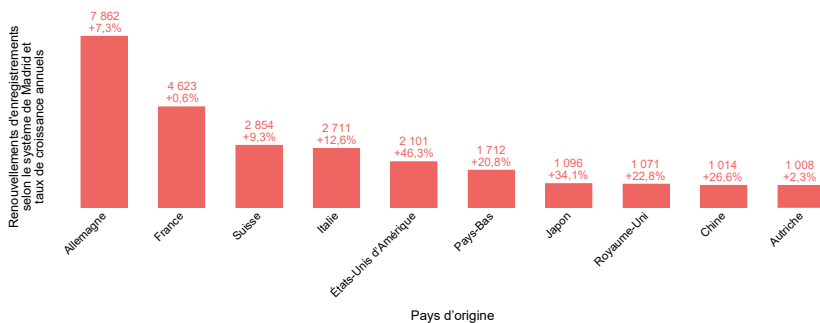
Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

Les titulaires d'enregistrements établis en Allemagne, en France, en Suisse et en Italie ont déposé le nombre le plus élevé de renouvellements en 2020

Les titulaires établis en Allemagne (7862), en France (4623), en Suisse (2854) et en Italie (2711) ont enregistré le nombre le plus élevé de renouvellements selon le système de Madrid en 2020 (figure 9). Cela traduit leur adhésion de longue date au système de Madrid. Ensemble, ces quatre origines ont représenté plus de la moitié (55%) des renouvellements comptabilisés en 2020, et les titulaires d'enregistrements établis dans ces pays ont tendance à accumuler d'importants stocks d'enregistrements internationaux à travers les décennies.

Quatre pays européens – l'Allemagne, la France, l'Italie et la Suisse – ont représenté près de 55% des renouvellements comptabilisés en 2020, ce qui témoigne de leur adhésion de longue date au système de Madrid et de leurs vastes stocks d'enregistrements internationaux existants devant être renouvelés.

Figure 9 – Renouvellements d'enregistrements internationaux pour les 10 principales origines en 2020



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

Environ la moitié (49,6%) des enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid en 1891 demeurent actifs

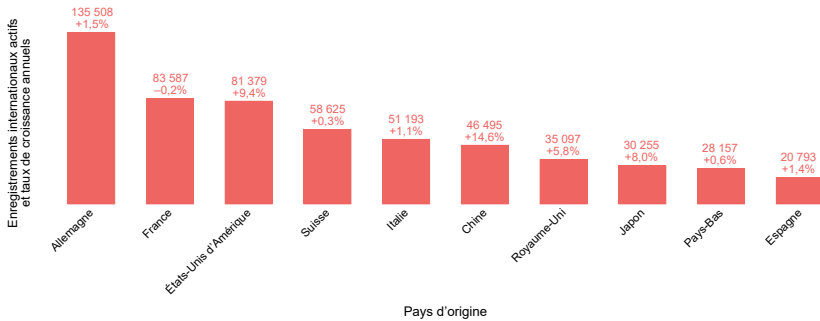
Près de la moitié (777 158) des 1,56 million d'enregistrements internationaux inscrits depuis la création du système de Madrid demeuraient actifs – c'est-à-dire qu'ils étaient toujours en vigueur – en 2020. S'élevant à quelque 481 000 en 2006, le nombre d'enregistrements actifs selon le système de Madrid a augmenté d'environ 2 à 5% chaque année depuis lors. En 2020, le nombre total d'enregistrements actifs a augmenté de 4%.

En 2020, les enregistrements actifs selon le système de Madrid détenus par des titulaires établis en Allemagne représentaient plus de 1,6 fois ceux détenus par des titulaires établis en France et aux États-Unis d'Amérique, qui occupent les deux places suivantes de ce classement par origine.

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid domiciliés en Allemagne détenaient 135 508 enregistrements actifs en 2020; ils étaient suivis des titulaires établis en France (83 587) et aux États-Unis d'Amérique (81 379) (figure 10). Pris ensemble, les titulaires des 20 principaux pays d'origine possédaient près de 90% de l'ensemble des enregistrements internationaux actifs en 2020. Parmi les principaux pays d'origine, les titulaires établis en Chine (+14,6%), aux États-Unis d'Amérique (+9,4) et en République de Corée (+16,2%) étaient ceux dont le stock d'enregistrements actifs selon le système de Madrid avait le plus augmenté entre 2019 et 2020. En revanche, les enregistrements actifs de l'Autriche (-0,1%) et de la France (-0,2%) ont enregistré un léger recul.

En 2020, les enregistrements actifs selon le système de Madrid détenus par des titulaires établis en Allemagne représentaient plus de 1,6 fois ceux détenus par des titulaires établis en France et aux États-Unis d'Amérique, les deux pays suivants dans le classement par origine.

Figure 10 – Enregistrements internationaux actifs concernant les 10 principales origines en 2020



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

Statistiques concernant l'administration, les recettes et les taxes

En 2020, près de 84% des demandes internationales selon le système de Madrid ont été transmises au Bureau international par voie électronique, contre 80% en 2019

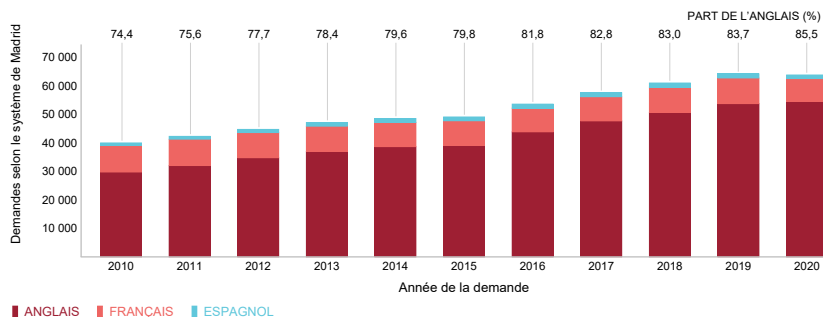
La transmission électronique a été introduite en 1998 et, à la fin de cette même année, sa part dans le nombre total de transmissions au Bureau international de l'OMPI n'était que de 0,2%. Depuis lors, la part des demandes reçues par voie électronique par le Bureau international a considérablement augmenté. En 2020, près de 84% des demandes internationales ont été transmises par voie électronique, contre seulement 38,2% 10 ans auparavant.

Quatre demandes internationales sur cinq sont déposées auprès du Bureau international en anglais

En 2020, 85,5% des demandes selon le système de Madrid ont été déposées en anglais, 12,5% en français et 2% en espagnol (figure 11). Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq sont déposées en anglais. La très faible proportion de demandes déposées en espagnol depuis l'introduction de cette langue en 2004 est due au fait que quatre pays hispanophones seulement sont membres du système de Madrid à ce jour (la Colombie, Cuba, l'Espagne et le Mexique), l'Espagne étant le seul pays à figurer parmi les 20 principales origines des demandes selon le système de Madrid.

Chaque année depuis 2014, environ quatre demandes sur cinq sont déposées en anglais.

Figure 11 – Évolution des demandes par langue de dépôt, 2010–2020



Source: Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2021.

Environ 60% de l'ensemble des demandes selon le système de Madrid reçues par le Bureau international en 2020 satisfaisaient à toutes les conditions de forme

Le Bureau international considère comme irrégulières les demandes internationales qui ne satisfont pas à toutes les conditions de forme, y compris le classement des produits et services conformément à la classification internationale de Nice. Le Bureau international en informe alors à la fois l'office de propriété intellectuelle du membre désigné du système de Madrid et le déposant. La correction des irrégularités incombe à l'office de propriété intellectuelle d'origine ou au déposant, selon la nature de l'irrégularité. En 2020, 58,1% des demandes selon le système de Madrid satisfaisaient à toutes les conditions de forme. Cela signifie que 41,9% des demandes selon le système de Madrid contenaient des irrégularités qui concernaient pour une grande partie le classement. Depuis 2010, la part des irrégularités dans les demandes internationales déposées a dépassé 30% chaque année.

Les titulaires d'enregistrements selon le système de Madrid soumettent plus de 80% de leurs désignations postérieures directement à l'OMPI.

Les titulaires d'un enregistrement selon le système de Madrid peuvent demander la désignation postérieure de membres du système de Madrid par l'intermédiaire de leur office respectif ou directement auprès du Bureau international. Depuis 2018, les titulaires ont transmis plus de 80% des demandes de désignations postérieures directement au Bureau international sans passer par leur office national ou régional. Les demandes déposées par des titulaires qui choisissent cette voie ont augmenté, passant de quelque 15% en 2006 à 81,2% du total en 2020.

Le nombre de changements de titulaires d'enregistrements internationaux reste relativement faible.

Un enregistrement international peut changer de titulaire suite à la cession d'une marque, à la fusion d'une ou de plusieurs entreprises, à une décision de justice ou pour d'autres raisons. La modification est subordonnée à l'inscription du nouveau propriétaire comme nouveau titulaire de l'enregistrement dans le registre international et à la satisfaction par le nouveau titulaire des conditions requises pour la détention d'un enregistrement international. Il s'agit notamment d'être ressortissant d'un membre du système de Madrid, d'être domicilié sur le territoire d'un membre du système de Madrid ou d'avoir un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux dans le pays ou la région d'un membre du système de Madrid.

En 2020, le Bureau international a enregistré environ 17 400 changements de titulaires d'enregistrements internationaux, soit environ 400 de moins qu'en 2019, ce qui constitue un recul de 2,3% et la première baisse depuis 2016. La part des enregistrements actifs faisant l'objet d'un changement de titulaire chaque année est faible et est restée relativement stable au fil du temps. Seuls 2,2% des enregistrements actifs ont changé de titulaire en 2020.

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs de
l'OMPI sont disponibles à l'adresse suivante:
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2021



Attribution 3.0 IGO
(CC BY 3.0 IGO)

La licence CC ne s'applique pas au contenu
de la présente publication qui n'appartient pas
à l'OMPI.

Photo: Getty Images / polesnoy

Référence OMPI n° 940/21/ExSum/F